

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 14/05/2024

ID : 062-216207365-20240507-DEC2024_75-AI

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À
L'ORGANISATION DU REPAS DES BENEVOLES 2024
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'organisation du **Repas des bénévoles du mardi 02 juillet 2024** ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société CASSIOPA ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société CASSIOPA (98 rue de pont Gave, ZA du Bois, 62840 FLEURBAIX) un devis pour assurer la livraison et le montage de structures gonflables , soit un montant de **1005 euros TTC** ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 07 mai 2024

DEC 2024 - 75

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS